

## Evolution future des paiements directs

---

Le 6 mai 2009, le Conseil fédéral a publié son rapport sur le développement du système des paiements directs, en réponse à une motion de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats.

Elaboré avec le concours d'un groupe de travail, ce rapport propose de mieux cibler les paiements directs en fonction des objectifs assignés à l'agriculture suisse par la Constitution et par le peuple suisse. Le concept prévoit les instruments suivants :

- a) les contributions au paysage cultivé modulées en fonction des conditions naturelles difficiles,
- b) les contributions à la sécurité de l'approvisionnement destinées à soutenir le maintien de la capacité de production (terres ouvertes, cultures stratégiques),
- c) les contributions à la biodiversité, avec un accent sur la qualité des surfaces de compensation écologique,
- d) les contributions à la qualité du paysage, fixées à l'échelon régional ou cantonal avec cofinancement canton – Confédération,
- e) les contributions au bien-être des animaux avec les programmes SST et SRPA.

Les 5 instruments permanents visent à encourager et à garantir à long terme la fourniture de prestations d'intérêt général par l'agriculture.

Un 6<sup>ème</sup> instrument est proposé : les contributions à l'adaptation, visant à garantir une évolution socialement supportable de l'agriculture. Elles sont prévues à titre transitoire pour compenser les différences liées au changement de système des paiements directs.

A noter encore les points suivants :

- le critère de la surface est déterminant pour les contributions du type a) à d) ci-dessus,
- les contributions pour animaux (garde d'animaux dans des conditions difficiles, GACD et animaux consommant des fourrages grossiers, UGBFG) sont supprimées au profit de contributions à la surface,
- les contributions bio à la surface sont intégrées aux contributions à la biodiversité,
- le nouveau système pourrait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **Le point de vue d'AGORA**

Pour AGORA, le rapport du Conseil fédéral suscite beaucoup d'interrogations et il présente un certain nombre de dangers pour l'agriculture, à savoir :

- avec la priorisation du critère « surface », on va favoriser une agriculture extensive au détriment d'une agriculture productive,
- l'intérêt à produire, par exemple par la garde d'animaux, va aller en diminuant, selon le principe « maximum de surface, minimum de production = optimisation des paiements directs »,
- avec la biodiversité et la qualité du paysage, les contributions écologiques sont clairement favorisées par rapport au système actuel. Encore une fois, c'est l'agriculture productive qui est sacrifiée au profit de l'écologie,



- le renforcement du critère de la surface pour les paiements directs a des effets collatéraux importants au niveau des prix d'achats ou de location des terres agricoles et constitue un frein à la mobilité des terres,
- le rapport ne contient aucune indication en ce qui concerne les moyens financiers disponibles dès 2014, ni en ce qui concerne la répartition et l'attribution de ces moyens. On peut s'attendre à une lutte interne aux secteurs de production de l'agriculture suisse en ce qui concerne la répartition des moyens,
- entre les lignes, on peut lire que les moyens financiers « ordinaires » en faveur de l'agriculture devraient être réduits dès 2012,
- les contributions à l'adaptation montrent que le changement de système aura inévitablement de profondes répercussions pour un certain nombre d'exploitations,
- les paiements directs seront aussi fonction des prix des marchés mondiaux. En cas d'hausses de prix, les paiements directs diminueront. En cas de baisse, ils augmenteront cependant dans une mesure très limitée (pas de symétrie),
- le changement de système assure les emplois dans les administrations fédérales et cantonales, ainsi que dans la vulgarisation agricole. Tout changement est un programme d'occupation,
- le changement, lié à des mesures d'accompagnement en cas d'un éventuel accord OMC ou ALEA n'offre guère de transparence pour l'agriculture.

Globalement, AGORA pense que l'agriculture suisse a tout à perdre dans un changement du système des paiements directs. Certes, le système actuel n'est certainement pas parfait. Mais il a fait ses preuves. Il est accepté par les agriculteurs et n'en déplaît à l'OFAG, par la population. Des corrections ponctuelles sont possibles sans devoir rouvrir le débat politique agricole dont l'agriculture ne ressortirait pas indemne.

En conclusion, AGORA rejette clairement le rapport proposé.

AGORA

Lausanne, le 13 juillet 2009